

Aux Conseillères et Conseillers aux Etats du Parlement fédéral

Berne, 27 novembre 2014

Application de l'initiative sur le renvoi: qui pense aux victimes?

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers aux Etats,

Quatre années ont passé depuis que, le 28 novembre 2010, le peuple et les cantons ont approuvé l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels tout en rejetant clairement le contreprojet de la Confédération. Durant cette période, on a beaucoup parlé, on a surtout beaucoup trainé et aucun étranger criminel de plus n'a été expulsé de Suisse qu'avant l'acceptation de l'initiative. Voilà pourquoi cet article constitutionnel approuvé par le peuple et les cantons n'a aujourd'hui même pas d'effet préventif.

Nous nous sommes permis de joindre en annexe un bref schéma qui illustre les différences entre les versions d'application actuellement en débat. Le Conseil fédéral et la Commission des institutions politiques de votre conseil maintiennent un mode d'application qui ne change rien au nombre actuel d'expulsions, à savoir environ 500 par an. Ces deux variantes comprennent en effet une clause pour les cas de rigueur. En clair, elles renoncent au système automatique qui répond à la volonté du peuple et qui a été clairement approuvé et exigé par le souverain. Que signifie concrètement une clause pour les cas de rigueur? Dans la pratique, il n'y aura plus d'expulsion, car les juges trouveront toujours un motif pour éviter de prononcer une telle sanction: l'assassin X a un enfant suisse (même s'il ne s'en est jamais occupé), le violeur Y a déjà vécu quelques années en Suisse et il est donc intégré parce qu'il a fait de grands progrès en prison dans l'apprentissage de la langue française, etc. Ce mode d'application est d'autant plus incompréhensible que le peuple a rejeté explicitement le contreprojet et sa clause d'appréciation que l'on a rebaptisée clause pour les cas de rigueur en espérant tromper le monde. Aucun canton n'a soutenu le contreprojet. Vous, en tant que conseillère/conseiller aux Etats, vous ignoreriez clairement le mandat de votre canton en soutenant cette clause pour les cas de rigueur.

Se basant sur l'initiative de mise en œuvre, le Conseil national a au moins maintenu l'automatisme et dressé une liste précise des délits concernés. Telle qu'elle a été acceptée par le peuple, l'initiative sur le renvoi avec un automatisme clair et net (sous réserve du droit interna-

tional impératif) aurait pour effet quelque 18 000 expulsions par an sur la base des chiffres de 2012.

Vous avez opposé à l'initiative Ecopop l'argument selon lequel il n'est pas acceptable que seuls 16 000 étrangers en chiffre net puissent immigrer en Suisse chaque année. Et vous aviez raison. Rappelez-vous cependant que l'expulsion de 10 000 à 20 000 étrangers criminels ferait de la place à des personnes qui aimeraient venir travailler en Suisse tout en y respectant les règles. On pourrait donc augmenter d'autant les contingents.

Passez donc des paroles aux actes et veillez **mercredi, 10 décembre** à ce que le mandat explicite donné par le peuple et les cantons soit enfin concrétisé – dans l'intérêt de la sécurité de notre pays. Aussi, ayez une pensée pour les victimes. Nous ainsi que la population suisse, nous ne les oublierons certainement pas!

Avec nos meilleures salutations

UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE



Toni Brunner
Président du parti



Adrian Amstutz
Président du groupe